

Avis adopté à la séance plénière du 27 octobre 2020

## Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable

### Déclaration du groupe des Entreprises

L'avis présenté aujourd'hui vise à renforcer l'engagement et les initiatives des citoyens en faveur du développement durable. Concept déjà ancien, majeur, le développement durable peut être défini comme une « forme de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. »

En cela, le groupe des entreprises ne peut que partager plusieurs ambitions proposées par cet avis et dont les enjeux nous semblent être les suivants :

- développer les connaissances autour de cet enjeu par le renforcement d'indicateurs au niveau territorial (préconisation 1) est un facteur important pour évaluer les progrès et susciter l'engagement ; La diffusion d'informations fiables pour toutes et tous est aussi un vecteur d'engagement important et de progrès ;
- mieux éduquer est aussi un axe fondamental pour mieux partager demain l'ensemble des démarches liées au développement durable : délégués de classe, éco délégués, projets d'établissements, élus ou agents de la fonction publique : tous peuvent et doivent s'emparer de ce sujet.

De ces débats, vous le savez, les entreprises ne sont pas absentes. D'ores et déjà, des obligations légales existent pour ces dernières. Néanmoins, l'écosystème de l'entreprise encourage ces dernières à ne pas se contenter d'une simple réponse à ces obligations mais à intégrer le développement durable comme une composante essentielle de la création de valeur. Les initiatives montrent comment aujourd'hui, en France, des entreprises de petites et moyennes tailles peuvent répondre de façon pragmatique et innovante aux enjeux du développement durable. Les bouleversements en cours sont d'ailleurs autant de défis que nous pouvons transformer en opportunités. La RSE est une démarche accessible et créatrice de valeur, quelle que soit la taille de l'entreprise, et les TPE-PME ont des atouts à faire valoir.

Monsieur le rapporteur, vous incitez les entreprises à développer ces initiatives en encourageant par exemple la mise en place d'un comité environnement dans les entreprises, à l'instar par exemple du Canada où cette disposition basée sur le volontariat existe ; ou encore par un dialogue au sein du CSE. Nous sommes aussi persuadés que, quelle que soit sa forme ou lieu de discussion, le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes est un élément essentiel pour l'efficacité et la réussite de la démarche de développement durable. Il nous semble néanmoins que les vraies solutions découlent d'une véritable intelligence collective, au service du projet d'entreprise et de sa contribution à l'atteinte d'objectifs sociaux, environnementaux et économiques. Pour ces raisons, le groupe des entreprises a voté l'avis.